

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 2^E ANNÉE DU
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR
LES EXERCICES 2021, 2022 ET 2023

AVIS est par la présente donné par le soussigné que le rôle d'évaluation foncière pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2021, 2022 et 2023 de la Ville d'Estérel a été déposé à mon bureau le 29 septembre 2021 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

AVIS est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC des Pays-d'en-Haut
1014, rue Valiquette
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 75-97 et ses amendements de la MRC des Pays-d'en-Haut et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Ville d'Estérel, ce 6^e jour du mois d'octobre 2021

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 6 octobre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois d'octobre 2021.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier